

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2013

Compte rendu de la précédente réunion : adopté

AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE – SAS ALLOUIS LOT 05 : CLOISONS SECHES - ISOLATION.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu, le marché conclu avec SAS ALLOUIS – 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE, adjudicataire du lot 05 en application de la délibération du conseil municipal du 8 octobre 2012 relative à l'autorisation de signer le marché de l'opération « extension de la salle polyvalente »,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **De conclure** l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « extension de la salle polyvalente » :

Lot 05 : CLOISONS SECHES - ISOLATION

Attributaire : SAS ALLOUIS – 627 B RUE DE LA PIECE LEGER – 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE.

Marché initial : Montant : 8 728,04 € HT

Avenant n°1 – montant : + 520,00 € HT

Nouveau montant du marché : 9 248,04€ HT – 11 060,66 € TTC

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT.

Le Maire rappelle que la Commune bénéficie de la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour conseiller et assister les collectivités dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat et dans la gestion des voiries.

Cette mission, définie par une convention annuelle, est arrivée à son terme.

La Commune étant toujours éligible à cette prestation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le renouvellement de la convention pour l'année 2013,
- Accepte le règlement de cette prestation défini dans l'article 5 de la convention,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - TARIFS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** le prix de la location de la salle polyvalente (du vendredi soir 18h au lundi matin 9h) comme indiqué ci-dessous :

	Résidents des Communes de Laperrière-sur-Saône, Saint-Seine-en-Bâche et Samerey	Résidents des autres Communes
Location salle et vaisselle	200 € (+ consommation en électricité)	250 € (+ consommation en électricité)
Option nettoyage de la salle	60 €	60 €

- Le tarif d'EDF sera révisable chaque année.
- **FIXE** le montant d'une remise en l'état des lieux, si jugée nécessaire à 60 €.
- **FIXE** le montant de la caution à deux fois le montant de la location.
- **FIXE** le montant de remboursement de la vaisselle et des verres cassés au prix coutant.
- **INDIQUE** que les associations du village bénéficient d'une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'exception des charges d'électricité et du nettoyage si nécessaire.

Tarifs applicables à compter du **1^{er} juillet 2013**.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demander devis pour débroussaillage de chemin communaux.
- Festivités du 14 juillet 2013 et fête patronale : organisation et mise en place des modalités pratiques.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.